seille pour Batoum où il prendra des laines pour la France.
Le steamer *Ville-de-Metz* a débarqué le 3 janvier au Havre 170 b. laine provenant de Marseille en transbordement.
Le steamer *Saint-André* a débarqué au Havre 20 b. laine prises à Marseille en transbordement.
Le steamer *Rio Grande* a débarqué à Marseille le 2 janvier 79 b. laine de Mersina ; 48 b. d'Alexandrette : plus 28 b. laine de Larnaca.

Marchés allemands

On écrit de Berlin :

« La fin de l'année est très calme pour l'industrie textile et pour les branches analogues. Les ventes sont insignifiantes, ainsi qu'il arrive chaque année à pareille époque.

La tendance ferme pour les *laines* et les *fils de laine* continue, de même la disposition pour les *cotons* et les *fils de coton* est meilleure.

» Le marché des étoffes est calme ; les tissus de fils peignés semblent de nouveau réussir comme marchandises principales pour la saison d'hiver prochaine ; pour *étoffes à imperméables* et *étoffes à jaquettes* il ne se fait à présent que peu d'affaires.

» Les *tricots* et les *shockinets* sont aussi en suspens.

» En *articles de fantaisie* peu d'affaire. »

Bulletin spécial de la bourse de coton de Brême du 24 au 31 décembre

Importé : coton d'Amérique	26.539	balles
» des Indes	..	»
» diverses	49	»
Total	26.588	balles
Disposé: coton d'Amérique	25.940	»
» des Indes	301	»
» diverses	49	»
Total	26.290	balles
Stock 31 décembre : coton d'Amérique	23.142	»
des Indes	6.621	»
Total	29.763	balles

Peu de demande, prix sans variation.
Prix : Uppland middling fair 56 1|2 d., good middling 55 d., middling 53 1|2 d., low middling 51 1|2 d., good ordinair 49 d., ordinair 46 d., Oomra good 43 1|2 d., good fair 40 1|2 d., Bengal fine 37 1|2 d., fully good 35 d., good 33d.

Marchés anglais

HALIFAX, 31 décembre.
Malgré l'approche des fêtes il y a affluence en bourse. Les filateurs sont plus disposés à renouveler leurs stocks et le total des laines traitées pour la consommation est important. Les fabricants sont pour la plupart engagés avec leur stock actuel, mais l'amélioration relatée la semaine précédente se maintient pleinement.

NOUVELLES MILITAIRES

Le ministre de la guerre vient d'arrêter définitivement les époques de convocation des jeunes gens dispensés du service d'activité en temps de paix, en vertu de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1875, c'est-à-dire par situation de famille.
Ces jeunes gens demeurent astreints à trois périodes d'exercices réparties dans les conditions suivantes :
Première période (deux mois). — Convocation au moment de l'appel des jeunes soldats de la classe dont les dispensés *font partie* ;
Deuxième période (un mois).— Appel le 1er février de la 2e année qui suit celle de la première convocation;
Troisième période (un mois). — Appel le 1er avril de l'année qui suit la deuxième convocation.
Les deux dates du 1er février et du 1er avril sont définitives. Elles ne devront être modifiées que si le 1er février ou le 1er avril tombe un dimanche. Dans ce cas, la convocation partira du premier jour non férié du même mois.
Quant à la première période, elle commencera dans les premiers jours de novembre, l'appel du contingent ayant généralement lieu à cette date.
Nous rappelons que les intéressés doivent recevoir un ordre d'appel individuel ; que les dispenses, dans la proportion de 6 0|0, et les ajournements, dans la proportion de 4 0|0, peuvent être accordés par les généraux commandant les subdivisions régionales, aux jeunes gens qui se trouveront dans un des cas mentionnés par l'instruction sur les appels annuels des réservistes et qui se conformeront aux règles indiquées, dans ce document, pour adresser leur demande.
Ces dispositions ne sont pas applicables aux jeunes gens qui ont été dispensés du service actif en temps de paix en vertu de l'article 22 de la loi du 27 juillet 1872, c'est-à-dire comme soutiens indispensables de famille, et qui ne seront, jusqu'à nouvel ordre, l'objet d'aucune convocation.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le sectionnement des cantons. — Dans sa séance du 29 décembre dernier, le conseil municipal a renvoyé à une commission spéciale l'examen du vœu relatif au sectionnement des cantons de Roubaix. Voici quelles seraient ces sections :
Canton de Roubaix-Est : *La section A* conserverait le nom de Roubaix-Est, et comprendrait la commune de Wattrelos et toute la portion du territoire de Roubaix située au delà du canal et à l'Est de la route de Tourcoing. — Population 19,583 habitants.
C'est le moins peuplé, mais si l'on tient compte de ce fait que l'industrie recherche de plus en plus le voisinage du canal, il ne semblera pas douteux que la population ne se développe rapidement entre le canal et Wattrelos.
La section B formerait le canton de Roubaix-Centre ; il serait limité, au Nord et à l'Est par le précédent, à l'Ouest par la route N· 14 et au Sud par le boulevard Gambetta.—*Population 26,254 habitants.*
La section C s'appellerait Roubaix-Sud, elle comprendrait toute la partie du territoire de Roubaix située au Sud de la route n· 14, du boulevard Gambetta et du canal. — *Population 31.141 habitants.*
Canton de Roubaix-Ouest : *La section D* prendrait le nom de Roubaix-Nord, et serait limitée à l'Est et au Sud par la route N· 14, à l'Ouest par les rues des Arts, de l'Epeule, du Grand-Chemin et de Mouveau; au Nord par le territoire de Tourcoing. — *Population 29.967 habitants.*
La section E gardant le nom de Roubaix-Ouest comprendrait, avec les communes de Croix et de Wasquehal, toute la partie de Roubaix limitée par les sections D à l'Est et C au Sud. — *Population 23.566 habitants.*
On sait que notre population a pris un grand et rapide développement. Depuis 1851, elle est montée, pour Roubaix, de 39,445 à 100,279; pour Wattrelos, de 9,432 à 17,118 ; pour Croix, de 1,776 à 9,528, et enfin, pour Wasquehal, de 2,040 à 3,688. Ainsi, on constate, en 36 ans, un accroissement de 82,687 habitants.
Les pièces et les plans produits à l'appui de la délibération en question seront déposés, pendant huit jours, au secrétariat de la mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.
A l'expiration de ce délai, le mardi 10 janvier prochain, de 2 à 4 heures du soir, M. Grandel, conseiller d'arrondissement à Lille, recevra, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, les observations relatives à la division des cantons actuels de Roubaix en 5 cantons.

Tribunal de commerce. — Election d'un juge suppléant. — Il sera procédé, le dimanche 15 janvier prochain, à l'élection d'un juge suppléant au tribunal de commerce, en remplacement de M. François Roussel fils.
Cette élection aura lieu à la mairie, de dix heures du matin à quatre heures du soir.
En cas de ballotage, il serait procédé à un second tour de scrutin, qui aurait lieu à la majorité relative.
Cette élection se ferait le dimanche, 29 Janvier de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Un jugement du tribunal civil de Lille vient de déclarer citoyen français M. Léopold Mercier, ancien professeur de l'Ecole Nationale de musique.
M. Mercier a fait, à la Mairie de Roubaix, la déclaration prescrite par l'article 9 du Code Civil.
Les dénonciateurs de M. Léopold Mercier, ceux qui ont amené sa revocation, peuvent voir maintenant jusqu'à quel point ils s'étaient trompés et de quelle odieuse injustice ils se sont rendus coupables.

Résultats d'adjudication.— Il a été procédé mardi, à l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication des travaux d'installation de persiennes et volets à l'école de natation et de construction d'une cave.
Devis : 1,640 fr. 05., M. J.-B. Degrœve, seul soumissionnaire, a été déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 2 pour cent.

Un acte de courage accompli dans des circonstances particulièrement difficiles vient de nous être rapporté : Nous en félicitons l'auteur, qui a exposé sa vie, en portant secours à l'un de ses amis. Voici d'ailleurs les faits :
Plusieurs jeunes gens s'étaient réunis, dimanche matin, dans le but de suivre le vieux canal en patinant, vers Hérinnes.
Les amis se débandèrent bientôt, et MM. Arthur Devlaminck et Léon Flambart arrivèrent ensemble au Sartel.
A quelque distance de l'écluse, la glace avait été brisée sur le passage des bâteaux. Mais les deux amis s'étaient risqués sans encombre sur la nouvelle glace, une glace d'un jour.
Alors, devenu plus confiant, M. Devlaminck s'engagea hardiment sur le canal, au-delà de l'écluse.
La glace était d'apparence magnifique.
M. Flambart allait quitter la berge pour rejoindre son ami, quand soudain la glace s'effondra avec un craquement sourd et M. Devlaminck s'enfonça, jetant un appel désespéré.
La position était critique; l'infortuné patineur cherchait à s'accrocher aux arêtes du trou où il venait de s'enfoncer, mais ses doigts raidis n'avaient pas de prise sur les parois glissantes de la glace.
Cela ne pouvait durer une minute de plus et M. Flambart le comprit : ne voyant personne qui pût apporter du secours, il s'étendit sur la glace fragile entre la berge et le trou, sans avoir le moindre point d'appui.
Alors, au risque de se laisser entraîner sur cette nappe glissante, il tendit les mains à son ami, qui, reprenant courage, s'aida tant et si bien qu'il put réussir à sortir de l'eau sain et sauf.
A ce moment, arrivait le reste de la bande : on courut chercher une voiture. M. Devlaminck se sécha et se réchauffa chez l'éclusier, et c'est ainsi que se termina heureusement cet incident qui a bien failli prendre une tournure tragique.

Une scène violente s'est passée, hier soir, dans l'estaminet tenu par Mlle Palmyre Boussemart, rue de la Chaussée.
Un consommateur, M. Léon S..., employé de commerce, demeurant à Croix, mécontent de ce qu'un cabaretier, M. Egide F..., lui réclamait 5 fr. 50 qui, paraît-il, lui étaient dus, a dirigé sur ce dernier son revolver.
Puis, sans mettre à exécution sa menace, il est parti.
Quand la police, prévenue, est arrivée dans l'estaminet, M. Léon S... était sorti.

La Société d'Emulation de Roubaix, se réunira en séance ordinaire, le vendredi 6 janvier, à 8 heures du soir. Voici l'ordre du jour :
1. Communication de M. l'abbé Ghesquier, sur la radiophonie. — 2. Lecture de M. l'abbé Leuridan. — 3. Communication de M. l'abbé Hassart, sur le noir d'aniline. — 4. Propositions diverses.

La vente du poisson. — Il a été vendu à Roubaix, du 20 au 31 décembre, 19421 kilogrammes de poisson.

Un enfant d'onze ans, René Verlest, habitant rue des Charpentiers, a trouvé, dans cette rue, un porte-monnaie contenant une certaine somme.
Il a porté sa trouvaille au poste central de police.

Wattrelos. — Un accident a jeté, lundi, la consternation dans une honnête famille du quartier St-Liévin.
La jeune Virginie Carbon se tenait près d'un métier à tisser, auquel son frère travaillait, quand la navette, sortant tout à coup de sa boite, sauta dans l'œil de la pauvre enfant.
La pointe de l'instrument n'avait malheureusement frappé que trop juste.
L'œil est perdu, et l'enfant est partie le soir, sous la conduite de son père, à Valenciennes, afin d'y consulter un spécialiste.

L'existence insupportable

Fénéry (Deux-Sèvres), le 1er août 1887. — Depuis des années ma femme souffrait de violents maux de tête, qui lui rendaient l'existence insupportable. Après avoir essayé en vain tous les remèdes, elle a pris de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boite, et elle est aujourd'hui radicalement guérie. Sig. lég. — ROGER. 17237d

TOURCOING

1887. — L'année 1887 n'est plus: elle a rejoint ses dix-huit-cent-quatre-vingt-six autres sœurs. Avant qu'elle se perde dans la nuit des temps, nous voulons lui consacrer un dernier souvenir et rappeler les événements locaux qui ont marqué son passage.
L'énumération n'en sera pas bien longue : il s'est passé, durant l'année écoulée, peu de faits saillants.
L'histoire artistique de la ville enregistrera pour 1887, le succès remporté au concours de St-Denis par la Fanfare des Pompiers, le triomphe de notre concitoyen Gustave Charpentier, lauréat du premier grand prix de Rome, l'audition de la cantate *Didon*, solennité musicale peut-être sans précédent, et notre première exposition des beaux-arts, due à l'initiative de la société artistique de Roubaix-Tourcoing.
En matière de politique, le terrain devient trop brûlant pour que nous nous y engagions imprudemment. Nous notons, sans apprécier, la démission de M. Fidèle Lehoucq comme conseiller général et son remplacement par M. Dron.
Dans le domaine administratif il y a à relater : le vote par notre Conseil municipal de l'emprunt destiné à l'exécution de grands travaux, la réorganisation sur d'excellentes bases du bataillon des sapeurs-pompiers, l'installation d'un service municipal de l'ebouage public, l'entente avec Roubaix pour l'épuration en commun des eaux de l'Espierre à Grimonpont, cette grosse question, au point de vue des finances de la ville, la réduction du tarif de pesage à la condition publique et enfin la construction.... pardon, nous allions parler du nouveau conditionnement, mais il n'est encore, paraît-il, qu'à l'état de plan embryonnaire.
La liste des accidents est toujours longue dans un pays industriel comme le nôtre : un de ces faits a été, en 1887, particulièrement attristant, c'est la mort de deux malheureux agents du service téléphonique précipités du faîte de la toiture de l'Hôtel de Flandres, place Charles Roussel, le 13 février après midi. Les incendies ont été peu fréquents : un seul a présenté une certaine importance c'est l'incendie qui s'est produit le 4 février au matin dans la teinturerie Odon-Tavernier.
Deux événements religieux feront date en 1887; la pose de la chaire de vérité à Saint-Christophe et surtout la cérémonie de consécration par Mgr Hasley de l'église de N.-D. de Lourdes.
Nous avons eu l'occasion, dans l'année écoulée, de souhaiter la bien-venue à un nouveau journal *Le Tourquennois*, et nous avons acclamé sincèrement le réveil de notre sympathique confrère Jules Rosoor, dans l'impulsion qu'il a imprimée à sa *Revue colombophile* et nous le félicitons de l'initiative qu'il a prise d'un concours de pigeons sur Rome, entreprise qu'il mène avec autant de courage que de compétence. Nous n'aurons garde d'oublier le franc succès obtenu par notre spirituel Jules Watteeuw au *Diner de la Betterave*, la réunion artistique de Paris.
Enfin, constatation qui ne manque pas d'intérêt, le nombre des naissances en 1887 a dépassé 2.000, chiffre qui n'avait jamais été atteint. Cette bonne race de Tourquennois est loin de périr !
Une nouvelle année s'est ouverte; quelle sera-t-elle ? nul ne le sait. Nous la désirons aussi bonne que possible pour tous.
Les anciens prétendaient que trois divinités fatidiques présidaient aux destinées humaines. L'une des Parques, pour appeler ces divinités par leur nom, filait tour à tour de la laine blanche ou de la laine noire, suivant que les jours des mortels devaient être heureux ou malheureux. Nous souhaitons à tous nos concitoyens que la Parque emploie toujours pour filer leurs jours, du peigné d'Australie grand blanc, du triage le plus soigné.
Mais à ce souhait peu orthodoxe nous préférons le simple et naïf compliment de cet excellent *Broutteux* et, avec lui, nous disons :

Boinne année vin vou ménache,
Prospérité, santé, gagnache,
Pos d'mas d'vinte ni d'frods d'pids,
Pus tard inne plache au Paradis.

DE L'EPINETTE.

Mouvement de la population. — Pendant le mois de décembre il s'est célébré 12 mariages. On a déclaré 165 naissances qui se répartissent comme suit : enfants légitimes, 84 garçons et 75 filles ; enfants illégitimes, 4 garçons et 2 filles, au total 88 enfants du sexe masculin et 77 du sexe féminin.
Les décès constatés s'élèvent à 89 dont 22 cas pour des personnes âgées de moins de 1 an, 12 de 1 à 19 ans, 12 de 20 à 39 ans, 12 de 40 à 59 ans et 31 au-dessus de 60 ans. Les causes de décès sont les suivantes :
Rougeole 2, diphtérie, angine et croup 3, phtisie pulmonaire 4, autres tuberculoses 6, méningite 4, congestion cérébrale 1, paralysie 4, maladies organiques du cœur 2, bronchite aiguë 7, pneumonie 3, diarhée gastro-entérite 6, débilité congénit 1, sénilité 3, mort violente 1, autres causes 21, causes restées inconnues 28.
Nous donnerons prochainement le mouvement général pour l'année 1887.

Un commencement de grève s'est produit, mardi matin, à la filature de M. Albert Pollet. Des ouvriers fileurs et rattacheurs au nombre de 25 ont abandonné leur travail, sous le prétexte que la veille un des leurs avait été congédié parce qu'il était ivre. Deux de ces ouvriers, qui usaient de menaces pour empêcher leurs camarades de travailler ont été arrêtés; ce seront les frères Dumortier, rattacheurs qui sont poursuivis pour entrave apportée à la liberté du travail. Dans l'après-midi, six ouvriers sont rentrés à l'usine et tout fait supposer que mercredi matin les autres reprendront le travail.

Noyé dans une cave. — Mardi soir, on constatait la disparition d'un des ouvriers de la fabrique de tapis de M. Chocqueel, rue de Lille. Cet ouvrier, Fidèle Cau, un vétéran de l'usine, avait été vu jusque cinq heures; mais comme il n'était pas rentré à son domicile le soir, on fit dès mercredi matin des recherches dans tout l'établissement et on trouvait bientôt sa casquette surnageant au-dessus de l'eau d'une immense citerne placée sous l'un des principaux corps de bâtiment de la fabrique.
Cette cave servait d'abreuvoir autrefois, de salle de préparation mais devenue sans emploi on y avait laisser s'accumuler les eaux pluviales qui atteignaient à niveau 0.90 centimètres.
Devant l'impossibilité de poursuivre des recherches dans cette citerne qui mesurait entre 200 et 250 mètres carrés, il fallut recourir aux pompiers qui, vers dix heures du matin, amenèrent une pompe à vapeur mise immédiatement en fonction afin de vider le réservoir.
Vers midi le niveau étant abaissé à 50 centimètres environ, un pompier nommé Roussel alla en exploration dans le sous-sol et finit par retrouver le cadavre du malheureux Cau, encore vêtu de ses habits de travail,
Il est probable que mardi soir, Fidèle Cau, trompé par l'obscurité ou pris de vertige sera tombé dans la cave par une ouverture extérieure assez large mais bien connue de tous les ouvriers de l'établissement.
Cau, marié et père de famille était âgé de 66 ans, et travaillait depuis 46 années, dans la fabrique de tapis de M. Choqueel.

Un attentat à la pudeur a été commis, dimanche soir, par un sieur François-Joseph Burillié, demeurant rue de la Croix. L'ignoble personnage s'est livré à des gestes indécents en présence d'enfants. Il a été arrêté.

Le voleur de laines de l'établissement de M. Félix Desurmont a été condamné hier en police correctionnelle à six mois de prison.

Les auteurs de rebellion contre les agents de police, dont nous avons parlé, ont tous été arrêtés : ils se nomment Désiré Transier, Dutriez, Loridon et Dervaux.
L'agent de police Dujardin qui a reçu des coups au café concert Messiaen, sera incapable de faire son service, pendant au moins huit jours.

Dans une rixe survenue dimanche, un pompier a blessé assez sérieusement l'un de ses camarades. Sur la plainte qui a été déposée, l'agresseur a été arrêté.

La douane de Tourcoing a mis en état d'arrestation une fille, Eugénie Cuvelier, domiciliée à Roubaix, qui tentait de passer en fraude du tabac belge.

A partir du 1er janvier, les lecteurs de Tourcoing pourront s'adresser à notre bureau, 42, rue des Poutrains, pour tout ce qui concerne les fournitures de bureau, commandes d'imprimés, circulaires, avis de naissance, de mariage et de décès.
Nous rappelons que les lettres mortuaires et d'obits donnent droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix.*

LILLE

Le nouveau tarif de l'octroi. — A partir du 1er janvier 1888, le nouveau tarif des octrois urbain et suburbain de la ville de Lille vient d'entrer en vigueur. Nous croyons devoir faire connaître les modifications assez nombreuses qui ont été introduites dans ce tarif et qui, toutes ou presque toutes, se résolvant en augmentations de taxes, n'ont d'autre but que d'équilibrer notre malheureux budget municipal.
Parlons d'abord de l'octroi urbain.
Un article 7 (*nouveau*) est ajouté aux boissons et liquides. Les limonades gazeuses, eaux minérales de table, naturelles ou artificielles, jadis exceptées, supporteront une taxe de 5 fr. par hectolitre. Les eaux de seltz continueront à ne rien payer.
Le tarif assimile les eaux de Lourdes et de la Salette aux limonades gazeuses et eaux minérales histoire d'embêter les cléricaux ; mais le chimiste Violette ne nous a pas encore indiqué le moyen de distinguer une eau miraculeuse d'une eau naturelle.
Dans la classe des comestibles, les viandes de porc, fraîches et salées, article 9 (*nouveau*), payeront 20 fr. aux cent kilos au lieu de 8 fr. 40, taxe actuelle.
Les abats et mires des animaux de boucherie, article 10 (*nouveau*), qui ne payaient rien, seront frappés d'un droit de 5 francs aux cent kilos.
La taxe de 22 fr. aux cent kilos sur les langues et jambons apprêtées, andouillettes, etc., est portée à 25 fr.
Les truffes, volailles truffées, etc., payaient un droit de 1 fr. 20 au kilogramme, à percevoir sur le poids brut : elles payeront 1 fr. 80 au poids net. Rien à dire sur cette petite augmentation ; ceux qui mangent des truffes ont généralement de quoi les payer et ceux qui n'ont pas de quoi peuvent s'en passer.
Il n'en est pas de même pour les conserves alimentaires (viandes et poissons exceptés), que l'administration déclare ne pas être des objets de première nécessité et qui, jadis exemptes de droit, payeront 10 fr. aux cent kilos. Quoi qu'en pensent nos ediles, je persiste à creire que les haricots conservés n'ont rien de sardanapales que et qu'on aurait pu, sans inconvénient, ne point les taxer.
Les saindoux, graines, comestibles, margarine, paieront à l'avenir dix francs.
Voici maintenant l'avoine et le maïs. L'avoine, qui payait 1 fr. 70, payera 2 fr. aux cent kilos. Le maïs lui sera assimilé. Parfait de frapper le maïs, mais quelle nécessité d'augmenter l'avoine ? Sinon pour les propriétaires, du moins pour les cultivateurs, il aurait peut-être été patriotique de donner à un produit national un petit avantage sur un produit étranger.
Les bougies payent actuellement 15 francs aux cent kilos, soit 7 centimes 1|2 par paquet de 500 grammes ; mais comme, dit M. Lhotte, les vendeurs arrondissent la somme, il n'y a pas de raison pour ne point porter le droit à 10 centimes au paquet, soit 20 francs les cent kilos. M. Lhotte, vous vous ferez des ennemis dans l'épicerie. Souhaitons seulement que ce ne soient pas les consommateurs qui payent l'arrondissement.
Telles sont les modifications qui intéressent presque tous nos concitoyens, celles qui concernent les matériaux seront plus senties par les propriétaires et les entrepreneurs de bâtisses que par les ménagères. Enumérons ces modifications :
La taxe actuelle, pour la chaux pulvérisée et les ciments, est uniformément de 70 centimes les cent kilos. Le nouveau tarif dégrève la chaux, qui ne payera plus que 80 centimes, et augmente les ciments qui, considérés comme des richards, payeront 1 franc.
Un relèvement de 40 à 50 centimes au mètre cube sur les sables et graviers est adopté. Les trass, brocailles et cendres qui étaient privilégiés, verront leur privilège disparaître et paieront comme les sables.
Pour les briques ordinaires du pays, le droit sera élevé de 1 fr. à 1 fr. 50; les briques de luxe payeront 2 fr. 50.
Actuellement tous les carreaux supportent la même taxe de 4 francs. Mais il y a les carreaux ordinaires et les carreaux de luxe ; il n'est pas juste, dit le rapporteur, qu'ils payent la même chose. Vous croyez-peut-être que le Conseil a maintenu le tarif des uns et abaissé celui des autres Nenni ! les carreaux de luxe payeront 8 fr. soit 4 fr. de plus, et les carreaux ordinaires 3 fr., soit 1 fr. seulement de moins.
Les ardoises étaient jadis taxées au millier; mais les fabricants, nés malins, augmentaient la taille sans payer plus. Les ardoises payeront désormais au poids 1 fr. 20 les 100 kilos au lieu de 2 fr. 75 le millier.
Quant aux *pannes faîtières*, — *heureuses pannes faîtières*, — elles sont dégrevées et ne payeront plus que 60 centimes aux cent kilos au lieu de 50.
Les savons de toilette sont moins heureux; jadis exempts, ils payeront 24 fr. les 100 kil. Le Congo est en deuil, mais on ne pourra pas dire que notre municipalité pratique la politique des mains nettes.
Comme on le voit, toutes ou presque toutes, les modifications à l'octroi urbain ont pour conséquence des augmentations de taxes nécessitées par l'obligation d'équilibrer le budget.
Il en est de même pour le tarif de la banlieue, que nous examinerons demain.

Le commandant de gendarmerie Lancelot décoré de la Légion d'honneur. — *L'Officiel* contient la nomination de chevalier de la Légion d'honneur du chef d'escadron de la gendarmerie Lancelot, commandant la subdivision du Nord, à Lille,
Le commandant Lancelot avait commencé sa carrière militaire dans notre ville, comme adjudant au 4e régiment de dragons ; promu sous-lieutenant au 4e hussards, en 1860, il assistait avec son régiment à la fameuse charge de Gravelotte en 1870.
Entré dans la gendarmerie en 1871; il était lieutenant en 1873, capitaine en 1877; il a été nommé chef d'escadron en février 1886.
Nous sommes persuadés que les officiers et gendarmes de la 1re légion verront avec la plus vive satisfaction, cette récompense accordée au commandant Lancelot, après 31 ans de bons et loyaux services.

Nomination judiciaire. — M. Jules Dissard, avocat est nommé juge suppléant au tribunal de première instance de Lille, en remplacement de M. Gambard qui a été nommé substitut du procureur de la République.

M. Wallon. — L'éminent historien. M. Wallon, sénateur inamovible, ancien député du Nord, professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres de Paris, est admis sur sa demande, « pour cause d'ancienneté d'âge et de services », à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à partir du 1er janvier 1888, et nommé professeur honoraire.
M. Wallon est aujourd'hui âgé de 76 ans.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.—AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (*Grande édition*,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théatre. — *Robert le Diable.* — La grande attraction de la soirée de jeudi était à coup sûr le début de la première basse d'opéra M. Bourgeois. Ses prédécesseurs sur notre scène n'ont pas tenu longtemps l'emploi, quoique chacun se soit plu à reconnaître de sérieuses qualités à M. Athus qui a résilié, nous a-t-on dit, pour certaines raisons que le profane vulgaire n'est pas autorisé à connaître.
M. Labarre, qui lui a succédé ne nous a pas été présenté pour ainsi dire. Le public gantois l'a refusé, il a dû se retirer, M. Bourgeois arrive troisième, et bien difficile sera celui qui n'acceptera pas cet artiste, après le brillant début qu'il vient de faire.
Nous savions que M. Bourgeois avait déjà des victoires à son actif, sa réputation de chanteur consommé et de comédien expérimenté était arrivée à nos oreilles avant qu'il eut à se produire sur notre scène.
La représentation de jeudi n'a fait que nous confirmer la bonne opinion que nous avions de lui. Toulouse, Lyon, Bruxelles l'ont possédé, c'est chez nous maintenant qu'il va se faire applaudir. Avec lui notre troupe de grand opéra sera très heureusement complète et nous sommes sûrs qu'il y aura encore d'excellentes soirées à passer au Grand-Théâtre.
De tous les opéras modernes, celui de *Robert le Diable* a été un des plus souvent représentés, et en même temps un de ceux qu'on ne se lasse pas d'entendre. Avec les *Huguenots*, cette œuvre est le principal titre de gloire du grand compositeur.
Nous ne voulons pas répéter toute la série des formules laudatives que nous avons déjà employées à l'adresse de nos premiers sujets, Mme Laville-Ferminet et M. Merrit. il nous suffira de dire que tous les deux, également en voix, ont rendu leur rôle avec leur talent habituel.
M. Santenac s'est fait applaudir dans le troisième acte.
Nous avons déjà parlé de M. Stelis Corva. Les chœurs, surtout au cinquième acte, et Mlle Lecerf, première danseuse, ont droit aux félicitations.
OCTAVE.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mardi 3 janvier 1887

LES SAUCISSONS DE FACHES

Le 29 novembre dernier, Debacker, comparaissait devant la Chambre des appels correctionnels, comme appelant du jugement du tribunal de Lille qui l'a condamné, le 27 octobre, à quatre mois d'emprisonnement.
Après le rapport, il sollicita une remise qui lui fut accordée, le ministère public ayant préalablement déclaré interjeter contre lui appel *à minima*.
Il ne se représente pas aujourd'hui devant la cour. Une lettre a été adressée par lui à M. le président. Il a, sans doute, passé la frontière.
Duriez, l'équarisseur, est, au contraire, présent. Le tribunal lui a infligé une peine de six mois de prison. Il appelle aussi : mais, contre lui également, un appel *à minima* existe.
M. le conseiller Daunoy fait un nouveau rapport et, après plaidoiries, la cour élève à 8 mois la condamnation de Duriez et à 6 mois celle de Debacker.

NORD

Nominations de suppléants de juges de paix. — Sont nommés suppléants du canton de Carnières, M. Lefebvre du Canton-Est de Dunkerque; M. Lefebvre est nommé en remplacement de M. Lebleu, démissionnaire.
Suppléants du canton d'Aire : MM. Dumont et Moufflin, en remplacement de MM. Cassart et Pochet, non acceptant.
Distinctions honorifiques. — M. Bailliez, principal du collège d'Armentières, est nommé officier de l'Instruction publique.
Sont nommés officiers d'Académie : MM. Barbier, *professeur de sixième au lycée de Douai*; Godbout, chargé de cours au lycée de Valenciennes; Piqué, professeur au lycée de Douai ; Schmitt, professeur au collège de Dunkerque.
— M. Leclercq, chef de division à la préfecture du Pas-de-Calais, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.
Nécrologie. — On annonce la mort, à l'âge de 67 ans, de M. Rouez Zenon, brasseur à Fourmies, ancien filateur à Solre-le-Château, chevalier de la Légion d'honneur.
M. Rouez Zénon appartenait au parti de droite. Il a été 35 ans maire de Solre-le-Château et pendant 30 ans conseiller général,
— On annonce la mort de M. de Montalembert, ancien capitaine commandant au 7e hussards. M. de Montalembert vient de mourir au château de Coudray-Mayenne. Il avait à peine 40 ans.
Il était fils du comte Arthur de Montalembert, colonel du 1er chasseurs d'Afrique, mort en 1859, pendant la campagne du Maroc, et de Valentine de Rochechouart.
Depuis la mort de son oncle, le comte Charles de Montalembert, ancien pair de France, il était le chef de la branche aînée des de Montalembert.
Cette branche est actuellement représentée par les trois fils du défunt et par son frère le comte Geoffroy de Montalembert.
Les serments en patois.—Il arrive fréquemment, dans les tribunaux du Nord, que les personnes appelées à prêter serment, le font en un patois inintelligible.
On s'est demandé souvent alors : Un serment peut-il être prononcé en patois ?
La Cour de cassation vient de décider que, quoique la justice soit rendue en langue française, un témoin qui ne connait pas cette langue, peut prononcer son serment dans l'idiôme à son usage.
La Chambre criminelle, de son côté, y a mis les conditions suivantes :
Il faut que le président, l'accusé, le défenseur, les témoins, le public et aussi les jurés comprennent l'idiome dans lequel le serment a été prêté.

Dunkerque. — Nous avons déjà annoncé qu'un juge du tribunal de Dunkerque venait de se suicider. C'est à Montpellier, où il était arrivé, depuis quelques jours, qu'il s'est donné la mort. Voici les détails qu'on lit dans une lettre venue de Montpellier :
« A six heures, voyant sa porte entr'ouverte et n'entendant aucun bruit, le maître d'hôtel envoya le garçon pour savoir si M. Veziès n'était pas malade. L'employé descendit immédiatement et raconta que le « voyageur », entièrement déshabillé, était étendu mort sur son lit, la figure toute décomposée.
» M. Veziès venait de s'empoisonner.
» Il avait acheté chez trois pharmaciens différents une petite fiole de *laudanum*, pensant, avec raison, que la dose suffisante pour amener l'empoisonnement ne lui serait pas livrée sans ordonnance par un seul. Rentré dans sa chambre, il mit les trois doses dans un verre et les avala. Ensuite, soit pour étouffer les gémissements, soit pour diminuer les souffrances il se coucha.
» La police fut aussitôt appelée pour vérifier le décès et procéder aux constatations légales. Le commissaire de police trouva trois lettres : une portant la suscription : *A ouvrir après ma mort*; l'autre exprimant la volonté *d'être enterré civilement*. — ce qui a été fait, — et certains renseignements de famille qui n'ont pas été communiqués :
» La troisième était adressée à M. Lisbonne, président du Conseil général de l'Hérault, à qui elle a été remise.
» La libre pensée n'a fait aucun bruit autour de ce cadavre ; peut-être est-ce par ordre de M. Jeanjean, professeur à l'Ecole de pharmacie de Montpellier et beau-frère du défunt, qui a demandé à la presse de ne pas parler de cette affaire.
» Le bulletin de l'état-civil, délivré par la mairie, n'a pas porté le décès. Est-ce pour ne pas avoir à mentionner la qualité du défunt ? Ou y a-t-il là dessous un nouveau mystère ? »

PAS-DE-CALAIS

Un dramatique suicide.— Dimanche matin, le mécanicien du train qui part de Boulogne à 9 h. 10 dans la direction de Saint-Omer, apercevait à une cinquantaine de mètres du passage à niveau de Samer, une masse informe gisant sur la voie opposée à celle où sa machine était engagée. Le mécanicien héla le garde-barrière qui courut à l'endroit indiqué : le cadavre d'un inconnu était là, étendu sur la voie, la tête séparée du tronc. Les autorités furent mandées en hâte. Dans les poches du malheureux, aucun objet pouvant servir à établir son identité : seul renseignement utile : son linge porte les initiales E. C.
On suppose que le suicide remonte à samedi soir.
Une enquête est ouverte. Suivant une première version, le cadavre serait celui d'un habitant de Neufchâtel, disparu depuis huit jours et dont la femme avait signalé à la gendarmerie l'étrange disparition. Suivant une autre, on se trouverait en présence d'un pauvre diable, du nom de Cuvillier, qui, jeudi dernier, s'était présenté au commissariat de police, à Boulogne, déclarant qu'il voulait se suicider et qu'il avait pour cela des raisons de familles.

BELGIQUE

Le jubilé de Léon XIII à Bruxelles. — Hier matin, à dix heures, a eu lieu à Sainte-Gudule la messe des catholiques bruxellois, à l'occasion du jubilé du Saint-Père. La collégiale était splendidement décorée : aux vitraux étaient suspendus les emblèmes de la Papauté et les écussons de Léon XIII. Plus de 5,000 personnes assistaient à cette cérémonie. La messe a été célébrée par l'auditeur de la Nonciature. Quatre cents chanteurs accompagnés par un orchestre de 160 musiciens, interprétèrent la messe de Gounod, puis un *Te Deum* en plain chant arrangé par M. Fetis.
Parmi les assistants, on remarquait les ministres à portefeuille ; le corps diplomatique au grand complet ; les sénateurs et députés avec Mgr de Haerne et MM. Woeste, Jacobs, de Mérode, de Liedekerke, et Simons en tête ; des délégations des cercles catholiques et des ordres religieux, etc. La cérémonie a été des plus imposantes.
M. le duc de Chartres est allé dimanche à Bruxelles, présenter ses hommages à M. le duc d'Aumale, à l'occasion du nouvel an.
Charleroi. — Un terrible accident a marqué le commencement de l'année à la gare de Charleroi : un ouvrier, nommé Verkindere, faisant la manœuvre des wagons, venait d'en accrocher deux et, passant sous les butoirs, était monté sur le marche-pied d'un fourgon à marchandises. Il donna de sa trompe le signal de faire machine en arrière.
Mais au moment où le train s'ébranlait, il tomba du marche-pied glissant et roula sous le train dont les roues le broyèrent et le coupèrent littéralement en deux.
M. le docteur Boëns, mandé en toute hâte, ne put constater que la mort.
Ce terrible accident s'est produit à huit heures. Verkindere, qui était plus connu sous le surnom de « Boulanger » parce qu'il avait été boulanger dans l'armée, laisse cinq enfants en bas âge.

ETAT-CIVIL ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 3 janvier.* — Henri Lerouge, rue de l'Hommelet, impasse Verney. — Auguste Reynaert, rue du Nord, 20. — Felix Ducroquet, rue de Mons. — Albert Leroy, rue Archimède, 128 — Jeanne Fouache, rue du Fort, 50. — Marie Decoster, rue des Vélocipèdes, cour Delannoy, 14.— Marie Vanmieghem, rue du Tilleul, cour Roussel, 6. — Noël Liagre, rue du Luxembourg, cour Warrem, 1. — Marie Vanschoorisse, rue Philippe-le-Bon, 42. — Elisa Baert, rue des Longues Haies, cour Saint-Joseph, 24. — Marie Delcourt, rue de l'Hommelet, cité Hoche, 2. — Gaston Vanongeval, rue de Lannoy, maisons Froidure. — Céline Rogé, rue Delattre, 8. — Louis Delaissez, rue de Tournai, cour Devogel, 11 — Jeanne Corselis, rue Saint Laurent, 10. — Charles Malfait, rue Blanchemaille, Hôtel-Dieu. — Jeanne Buxant, rue Blanchemaille, Hôtel-Dieu. — *Déclarations de décès du 3 janvier.* — Philomène Langenha, 4 mois, rue de la Guinguette, cour Tiberghien, 4. — Alphonse Schoon, 2 jours, rue de la Perche, 35. — Jeanne Marcant, 63 ans, sans profession, rue Barbieux, maisons Delsalle, — Evrard Vermarcke, 69 ans, rue du Tilleul, Grande Cité, 25. — Calonne, présenté sans vie, rue du Tilleul, 190.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 2 janvier.* — Madeleine Boudroit, chemin du Virolois. — Céline Gleton, rue de la Ferme — Augustin Migneau, rue du Cluquet. — Clémence Bonami, au Blanc-Seau. — Berthe Stichelbaut, rue des Carliers. — *Déclarations de décès du 2 janvier.* — Louis Voreux, 85 ans 4 mois, rentier, rue du Tilleul. — Apolline Vieane, 77 ans 11 mois, sans profession, Hospice Général. — Jean-Baptiste Maréchal, 71 ans, 8 mois, Hospice Général. — Henri Terrier, 4 mois, rue Saint Joseph.

Convois funèbres & Obits

La famille Derrevaux-Delefortrie fera célébrer un Obit solennel du mois en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 5 janvier 1888, à 9 heures 1|2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-François DELEFORTRIE, décédé à Roubaix, le 2 décembre 1887, dans sa 80e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Une double asphyxie à Paris. — Au numéro 26 de la rue Cadet à Paris, habitait, à l'entresol, un homme d'affaires, M. Daniel, qui avait recueilli chez lui son neveu, depuis plusieurs mois sans place. L'oncle et le neveu couchaient tous deux dans l'unique chambre du logement, et, comme M. Daniel était malade, l'idée lui prit, avant-hier, de chauffer la chambre avec une poële mobile.
Hier matin, vers onze heures, la femme de ménage, qui prépare les repas de MM. Daniel et de son neveu Ginely, se présentait à la porte de l'entresol et frappait, sans obtenir de réponse. Elle avertit un des amis de son maitre, qui, pressant fortement sur la porte de la chambre, réussit à l'ouvrir. Le cadavre du jeune Ginely, dont la mort remontait à quelques heures, était étendu sur le parquet.
Le malheureux était mort asphyxié. Sur son lit, M. Daniel râlait et poussait de longs soupirs de suffocation ; un médecin fut appelé, lui prodigua ses soins et put le rappeler à la vie. L'enquête ouverte par M. Monquin, commissaire de police, a établi que M. Daniel avait eu l'imprudence de fermer la clef du poêle avant de se mettre au lit.

Nouvelle forme de pourboires. — Dans un grand hôtel de Cologne, raconte la *Kölnische Volkszeitung*, était descendu l'autre jour, pour y passer une semaine, un étranger qui demanda, dès le premier jour, que le garçon lui présentât, tous les matins sa note. Celle-ci était fort salée et l'étranger remarqua surtout, avec une légère surprise, que, pour les bougies, on lui avait compté un marc. Il paya sans rien dire, remonta à sa chambre, enleva les deux bougies dont une avait à peine été allumée, et les mit dans sa malle.
En huit jours, 16 bougies passèrent ainsi dans la malle de l'étranger. Le jour de son départ, tous les garçons et domestiques se trouvèrent, naturellement, sur son passage, quand il descendit dans la salle du déjeuner. Là il appela le premier garçon et lui tint un discours sur la valeur que devaient avoir les bougies à Cologne et puis il remit au chevalier du pourboire ahuri 10 bougies, dont 5 seulement avaient été allumées pendant quelques minutes, et puis, en allant à sa voiture, il distribua majestueusement les six autres bougies au personnel qui tendait la main sur son passage.

TRIBUNAUX

COUR MARTIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG

Huit condamnations à mort

La cour martiale a condamné à mort huit individus compromis dans l'affaire des bombes de Novorscherkask, lors de la présentation du prince héritier aux cosaques du Don.
Parmi ces condamnés se trouve le lieutenant des cosaques Tschernoff.
Tous ont écouté avec le plus grand calme l'arrêt qui les condamne à mort.
Ils en ont démandé la copie.
On assure que l'empereur est décidé à gracier les huit condamnés.

Voir, à la 1re page, les dépêches et la dernière heure.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir. — Direction de Mme L. Deschamps. — Bureaux à 7 h. 1|2. — Rideau à 8 h. 0|0. — Jeudi 5 janvier 1888. — — Pour les représentations de M. Luciane, fort ténor et les débuts de M. Karls, baryton. — Le plus grand succès. — LA MASCOTTE, opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de M. Ed. Audran.— PRETE-MOI TA FEMME, comédie en 2 actes, par Maurice Desvallières. — Ordre du spectacle : 1. Prête-moi ta Femme. — 2. La Mascotte. — Costumes nouveaux de la maison Créteur.
Prix des places : Loges de face, 3 fr. — Loges de côté, 2 fr. 50. — Stalles, 2 fr. — Parquet, 1 fr. 25. — 2e galerie, 1 fr. — Parterre, 0,75 c.

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

Maison fondée en 1881
ROUSSEAUX
MÉDAILLE D'OR BOULOGNE 1887
Dentiste breveté S. G. D. G.
37, rue du Collége, Roubaix DIPLOME D'HONNEUR
Réparations de pièces cassées dans le plus bref délai. 16220

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
Spécialement :
Pavages, Sables et Graviers
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
Couvertures, zinguerie et plomberie
Réparations en tous genres.
Grande célérité 14247 1713

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing
TISSAGE-FILATURE ET MATÉRIEL POUR L'INDUSTRIE
(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR TISSAGES, PEIGNAGES, FILATURES, ETC.) 1

Fabrique de peignes en tous genres pour lin, laine, coton et soie. Construction de mécaniques armures pour tissages mécaniques. Porte-fil mobile gradué tournant, système breveté s. g. d. g. Spécialité de pignons de broches pour filatures. Vente de pointes d'acier. Spécialité de barrettes et peignes hérisson. Réparations en tous genres. — **Debrie, Leman et Moise Broux,** rue Neuve-de-Roubaix, 150, Tourcoing. 525

Spécialité de métiers à tisser en tous genres, mouvements six et douze boites. Pièces détachées, mécaniques armures, montages de jacquards. **Désiré Honoré**, rue Bernard, 19, Roubaix. 529

Louis Couteau, 263, Grande-Rue, Roubaix, usine à vapeur, rue Perrot, 26. — Fabrication de peignes, gills, barrettes et hérissons, pour peignages et filatures, breveté pour *temples, grils à ourdir*, vautoirs rectomètres, rots extensibles, temples et grils à ourdir d'occasion, peignes à cheveux. Nicklage à façon. 536

A la Couronne d'Immortelles. — **Couteau-Alard,** 265, Grande-Rue, Roubaix. — Occasions. Croix et portes-couronnes depuis 5 fr. On se charge de la pose. Achats de vieilles croix au cimetière. Grand choix de couronnes funéraires en tous genres. Se rend à domicile avec choix sur demande. 535

Deschamps Frères, mécaniciens-fondeurs, brevetés s. g. d. g., 141, Grande-Rue, Roubaix. — Construction de métiers à tisser en tous genres, spécialité de mécaniques armures et extracteurs automatiques. Mouvements et pièces détachées pour tissages. 500

Edouard Defretin, *tourneur en bois*, 15, rue Plutarque, Roubaix. — Ouvrages pour filatures et tissages. Spécialité de blindage de bobinots. — Fabrique spéciale d'étripleines en métal, nouveau genre déposé. 30 0|0 d'économie. 501

Corroierie. **Michon Freres,** rue St-André, 7 et 9, Roubaix. — Spécialité de courroies doubles, collées, cousues ou chevillées, pour transmissions. Cuirs en tous genres, croupons, cuirs de chasse, lanières etc. 504

Tannerie, corroierie, fabrique de taquets. **Clement Dupire, Roubaix,** rue Perrot, 27, usine à vapeur, rue du Duc, 22. — Préparation spéciale brevetée s. g. d.g., permettant d'employer les taquets, sans les mettre en huile, leur donnant plus de résistance et empêchant les taches sur les tissus. Courroies, fouets de chass, lanières. Spécialité de ressorts et de pièces détachées. Cartons pour armures, draps pour encolleuses, benzine, etc., etc. 503

Construction et réparation de rouleaux d'Emer pour cardes et pour tissages mécaniques. Planchettes, toiles et meules d'émeri pour cardes, toiles à polir pour mécaniciens. Maison fondée en 1850, **Charles Dassonville,** rue de l'Alouette, 20-22, Roubaix.

La maison Duthoit et Lefebvre, rue du Luxembourg, offre à MM. les Industriels, des Huiles Minérales russes à graisser, provenant des meilleures fabriques de Bakou, à des prix très réduits. Livraisons faites en fûts d'origine. 524

Commerce de vieux métaux. Fer, fonte, cuivre, plomb, zinc. **Delphin Delcourt,** 91, rue Voltaire, derrière l'établissement du gaz, Roubaix. — Transmissions de mouvements, chaises, paliers, poulies, pièces détachées, métiers et machines outils d'occasion, ferrailles pour bâtiments. 533

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX
Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17 Roubaix